

Force Ouvrière DSAC-SO BP 70116 33704 MERIGNAC CEDEX

www.fodgac.fr

20 mai 2015

Détermination, constance et ACTION finissent par PAYER !!! Levée du préavis de grève FO

FORCE OUVRIERE avait déposé un préavis de grève pour la période du 21 au 23 mai 2015 afin d'obtenir :

- l'application de l'intégralité des mesures sociales du protocole 2013-2015,
- une réponse de la DGAFP sur le dossier RIFSEEP.

Pour FO l'urgence de ces deux dossiers nécessitait une action immédiate pour des réponses rapides.

FO n'a jamais interrompu son action tout en maintenant un dialogue rapproché avec la DGAC et le Ministère sur ces sujets.

Aujourd'hui il fallait faire plus! La détermination de FO et le soutien clairement affiché par les personnels ont permis le DEBLOCAGE TOTAL des MESURES PROTOCOLAIRES et l'accélération du traitement du dossier RIFSEEP.

FO est le seul syndicat signataire du protocole à défendre jusqu'au bout les droits et les intérêts de tous les personnels.

La conciliation du lundi 18 mai menée entre FO, la DGAC et le Ministère suivie de négociations interministérielles a permis l'élaboration du relevé de conclusions cijoint.

Après un premier déblocage de certaines mesures protocolaires en juin 2014 suite à l'action de FO, nous avons obtenu aujourd'hui la garantie de sortie du Guichet Unique de tous les textes protocolaires pour le 15 juin afin de permettre leur publication et leur mise en œuvre avant la fin 2015.

Plutôt que de rester dans l'expectative, nous avons également obtenu la garantie d'une réponse de la DGAFP sur le RIFSEEP avant la date butée du 30 juin 2015 ! Sur ce point FO revendique l'exclusion de TOUS les corps de la DGAC.

Tous ensemble et solidaires, nous avançons!!





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Paris, le 19 MAI 2015

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA REUNION DU 18 MAI 2015

Par courrier du 12 mai 2015, FEETS-FO a déposé un préavis de grève couvrant la période du 21 mai au matin au 23 mai matin et concernant l'ensemble des personnels de la DGAC. Les revendications portent sur l'application complète du volet social du protocole DGAC 2013-2015 et le RIFSEP. La réunion de conciliation menée par la Secrétaire générale de la DGAC s'est tenue le 18 mai 2015

Suite à cette réunion, le Cabinet sollicité, a réaffirmé que le protocole social, accord conclu entre le Gouvernement et les organisations syndicales signataires constituait un engagement fort devant être tenu en mettant en œuvre dans les plus brefs délais les mesures sociales restantes.

A la demande de FEETS-FO, le Cabinet s'était engagé le 23 juin 2014, sur la mise en œuvre de 8 mesures sociales du protocole. Ces engagements se sont concrétisés dans les délais qui avaient été annoncés. La publication des textes indemnitaires issus du protocole a permis une mise en paiement des mesures à l'automne 2014. Le texte relatif aux conseillers d'administration de l'aviation civile, la mesure de repyramidage des personnels administratifs ainsi que la NBI technique 2012 ont également été publiés.

A présent, afin de finaliser les mesures sociales du protocole, il reste à mettre en œuvre certaines dispositions en particulier statutaires.

A la suite d'une validation interministérielle, le Cabinet est en mesure de s'engager à ce que les textes suivants en cours d'instruction au guichet unique, reçoivent un avis avant le 15 juin 2015 ouvrant la voie de leur publication avant l'échéance du protocole fin 2015 :

- projet d'arrêté relatif aux emplois fonctionnels des personnels techniques ;
- réformes statutaires ;
- attribution de la NBI aux ITPE et TSDD.

Par ailleurs, la NBI des personnels techniques de la DGAC pour les années 2013 et 2014 sera également instruite dans ce délai.

S'agissant du RIFSEEP, le Cabinet s'est assuré qu'une réponse écrite du Guichet Unique sera apportée avant le 15 juin 2015 au courrier du directeur général de l'aviation civile daté du 24 mars 2015.

Compte tenu de ces engagements et précisions, FEETS-FO s'engage à lever immédiatement son préavis de grève déposé pour les journées du 21 au 23 mai 2015.

Pour le syndicat,

FEETS- FO

Pour le Secrétaire d'Etat aux transports, de la mer et de la pêche